DEPARTEMENT DE L'AVEYRON



SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers:

Date de la convocation: 18/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS: Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS: Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANBERRIA Anne-Marie.

<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N[°] 6 DELIBERATION N° 11 BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire,

Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

MICROCENTRALE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	14 529.79 €	6 494.35 €	260.00 €	6 246.83 €	14 789.79 €	12 741.18 €
Résultat comptable 2023		-8 035.44 €		5 986.83 €		-2 048.61 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	-12 196.06			40 425.01 €		40 425.01 €
Résultat de clôture à affecter		-20 231.50 €		46 411.84 €		26 180.34 €
RAR 2023					0.00 €	0.00€
Résultats définitifs		-20 231.50 €		46 411.84 €		26 180.34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, Décide à 14 voix pour (Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- D'ADOPTER le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé

Le secrétaire de séance Jean-Luc DRIGOUT Le Maire Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : http://www.telerecours.fr.